

Règles de classement

Situation dans le grade d'infirmier en soins généraux	Situation dans le grade d'infirmier en soins généraux hors classe	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
11ème échelon	10ème échelon	Ancienneté acquise
10ème échelon	9ème échelon	Ancienneté acquise
9ème échelon	8ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	7ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	6ème échelon	5/6 de l'ancienneté acquise
6ème échelon à partir d'un an	5ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise